

La breche

N° 9 • novembre 2014 • cerclelabreche.wordpress.com • jmps@labreche.ch • Prix de soutien Fr. 1.–

Pour une éducation démocratique, plurielle et égalitaire!

Depuis des décennies, des contre-réformes néolibérales d'ampleur frappent le secteur de l'éducation. Au-delà des spécificités propres à chaque pays, une tendance claire se dessine: celle de leur caractère autoritaire qui se manifeste à un double niveau. D'une part, un autoritarisme social et sélectif qui s'exprime à travers le durcissement des réglementations internes aux établissements de formation, en matière de critères pour l'accès et la poursuite des études, comme l'attestent les hausses de taxes dans le domaine de l'éducation supérieure ainsi que les récentes mesures mises en œuvre par le

L'éditorial

Département de l'instruction publique de Genève dans le secteur post-obligatoire. D'autre part, une atteinte aux libertés démocratiques, syndicales et associatives, d'opinion et d'expression, confessionnelles, etc. Le but visé est clair: restreindre l'accès à l'éducation post-obligatoire et imposer un pouvoir discrétionnaire en excluant la grande partie des acteurs du monde scolaire (élèves et étudiant·e·s, enseignant·e·s, personnel administratif et technique) de la prise de décision sur ce qui les concerne. D'où la volonté de contrôler toute voix dissidente. Cela implique la négation *de facto* du débat d'idées qui devrait être au cœur de la vie de tout établissement de formation, au même titre que dans l'ensemble de la société. Comment les étudiant·e·s pourront-ils devenir des membres actifs de la société civile s'ils sont placés sous «tutelle»? Ceux et celles qui détiennent le pouvoir au sein des institutions scolaires veulent écarter l'école de la cité. La Directive 5.4 à l'Université de Lausanne (Unil) ou encore la nouvelle Loi sur l'Université de Fribourg constituent des bons exemples de cela. Elles portent atteinte aux libertés démocratiques et prévoient des mesures disciplinaires contre les étudiant·e·s qui ne se soumettent pas à l'«ordre universitaire». La lutte pour une éducation démocratique, plurielle et égalitaire est indissociable d'une démocratisation de l'accès à l'école post-obligatoire, des libertés académiques, d'expression et d'association. (*La breche*)

MURS BLANCS



PEUPLE MUET !

LAUSANNE

Que dit la nouvelle directive 5.4 sur l'affichage à l'Unil?

p. 2-3

HONG KONG

Un mouvement d'ampleur pour la démocratie

p. 4-5

INTERVIEW

Mobilisations dans les collèges contre une école élitiste

p. 6-7

Une directive qui mérite... le retrait

Le 1^{er} septembre 2014, la direction de l'Université de Lausanne a édicté une directive limitant drastiquement l'affichage et soumettant à autorisation préalable toute forme d'expression. Un Comité pour la défense des libertés démocratiques s'est constitué à l'Unil. Le *Cercle La brèche* en est partie prenante.

Que dit la **directive 5.4** intitulée: «Affichage et activités promotionnelles sur le campus universitaire?»



La personne, physique ou morale, est considérée comme responsable **«du contenu propagé»**. Ainsi, la diffusion aujourd'hui de textes contre les prêtres de l'Eglise catholique, écrits par Théodore de Bèze - réformateur protestant, recteur de l'Académie de Lausanne entre 1552 et 1554 - vont-ils donner lieu à une procédure à son encontre?

Elle soumet à **«autorisation préalable»** (5.4.4):

- **«la distribution de documents en lien avec des idées politiques ou religieuses.»** Pourquoi se limiter au politique et au religieux? Pourquoi la Direction n'a-t-elle pas inclus la sociologie, l'économie, l'économie politique, la psychologie, le juridique, les études de genre?

Cette simple énumération démontre qu'une telle directive touche de fait ce qui constitue le cœur du fonctionnement d'une université: le débat d'idées contradictoires; le refus d'un consensus dicté par une autorité dite supérieure (comme les professeur·e·s et étudiant·e·s de Hong Kong le montrent et le démontrent); le lien entre l'Université et la cité démocratique où s'affrontent idées et intérêts, etc. La formation d'esprit ouvert et critique dépend largement de ces principes. Pourquoi les menotter par cette directive?

- **«la récolte de signatures»**, ce qui renvoie à l'exercice du droit des citoyennes et des citoyens pour un référendum, une initiative, une pétition s'adressant à la cité ou aux instances universitaires. N'est-ce

pas en opposition avec ce que nous a expliqué le Professeur au Collège de France, Pierre Rosanvalon, invité par les instances universitaires les 7 et 8 octobre 2014 pour mettre en lumière les lignes de forces d'un fonctionnement démocratique de la société, de ses institutions (universitaires, entre autres) et du gouvernement? Faut-il demander l'autorisation de l'administration universitaire pour lancer une pétition contre l'application de la directive 5.4, pour son retrait?

- **«la récolte de fonds»**, par exemple, aujourd'hui, pour soutenir Amnesty International ou Médecins sans frontières. Faut-il avoir une permission? De qui? De MSF ou de Madame Ray-Suillot, *«juriste en charge de l'application de la directive»*? Va-t-elle permettre la récolte de fonds uniquement en faveur de fondations d'utilité publique, c'est-à-dire qui permette à un donateur de déduire l'argent versé de ses impôts? Une récolte de fonds, par exemple, pour aider à faire ses études en Suisse un étudiant syrien réfugié au Liban, doit-elle recevoir le feu vert de la juriste mentionnée, en charge de

l'application de la directive?

- ainsi que **«la distribution de produits éditoriaux et de publications journalistiques»**, fait-on là allusion à la mise à disposition régulière du journal financier *L'Agefi*, *«produit éditorial»* lié à un des actionnaires principaux du groupe Genolier Swiss Medical Network (GSMN), Antoine Hubert? A-t-il un privilège de statut par rapport au CHUV et à la faculté de médecine? Il est vrai que la faculté de médecine ne publie pas un journal pour soigner les actionnaires.

Qu'est-ce qu'un *«produit éditorial»*? Est-ce un dépliant de la librairie Payot qui informe sur la publication d'un ouvrage du professeur François-Xavier Merrien sur *L'Etat providence*, dans la collection *Que sais-je?* (PUF), du professeur Jean Batou *Quand l'esprit de Genève s'embrase* (Editions d'en bas) ou encore du professeur Daniel Marguerat *Qui a inventé le christianisme?* (Editions Labor et Fides)?

Une question de pouvoir. Qui va l'exercer et comment?

1^o Que dit l'article 5.4.6? *«La direction de l'UNIL peut déléguer*

Signez sur notre blog la pétition
pour la défense des libertés
démocratiques à l' *Unil*

à une entité tierce, par exemple à une association universitaire, le contrôle de la bonne application de la présente Directive.» Qu'est-ce que cela signifie? Va-t-on donner à une association d'étudiant·e·s dite officielle le rôle de surveiller l'application de la directive, en se faisant «conseiller» par la responsable juridique? Autrement dit, comme l'expliquait Rosanvallon, une des atteintes à la démocratie passe par «opposer» les pauvres aux pauvres. **Ici, des étudiant·e·s contre d'autres étudiant·e·s**, non pas sur le plan des idées, mais sur l'application d'une directive décidée par le pouvoir d'en haut.

2° L'article 5.4.8 affirme qu'est «*considéré comme responsable du respect de la présente Directive la personne physique ou morale à l'origine du contenu propagé.*» Trois remarques à ce propos:

- Est donc responsable la personne à «*l'origine du contenu propagé.*» Ainsi, la diffusion aujourd'hui de textes contre les prêtres de l'Eglise catholique, écrits par Théodore de Bèze – réformateur protestant, recteur de l'Académie de Lausanne entre 1552 et 1554 – vont-ils donner lieu à une procédure à son encontre? Un autre exemple: la diffusion, sans autorisation explicite, d'un dépliant où les réalisations d'Anne-Catherine Lyon – cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et la culture (DFJC) – sont exposées en s'appuyant sur des citations de cette conseillère d'Etat, va-t-elle se conclure par un chef d'accusation visant la responsable de tutelle de l'Unil?

- Ces simples questions nous permettent de comprendre pourquoi il faut une juriste pour appliquer la directive. Doit-elle être appuyée par un théologien, un politologue, un sociologue, un économiste?

- La formulation de cet article est si **approximative**, qu'en fait, elle est non seulement soumise à interprétation (comme tout article juridique), mais **elle permet à l'administration de s'arroger un pouvoir arbitraire sur ce qui peut être dit et ce qui ne le peut pas sur le territoire de l'Université**. C'est le genre de formulation, juridique et constitutionnelle, dont des régimes autoritaires sont les spécialistes. Espérons que l'acte académique et politique d'attribution du doctorat honoris causa à Benito Mussolini, en 1937, n'inspire pas ceux et celles qui ont élaboré cette directive. On en est presque certain.

En forme de conclusion et de propositions

1° Un simple examen de cette directive indique son inconsistance, mais **son utilité pour un pouvoir qui veut contrôler l'institution universitaire**, les

relations entre la cité et l'Université, les options des étudiant·e·s comme membres actifs de la société civile, des professeur·e·s, dont l'engagement sociopolitique, de facto ou explicite, représente une valeur pour l'Université.

2° Au même titre, **la présence d'organisations syndicales** (SUD, SSP), d'associations et collectifs divers, est une assurance non seulement du pluralisme, mais d'une vivacité d'esprit que l'on espère partagée et propagée par la cheffe du DFJC.

3° **L'affichage fait partie de la vie sociale, intellectuelle, politique et religieuse de l'Université**. L'aumônerie n'affiche-t-elle pas? N'y a-t-il pas beaucoup d'affiches-annonces, dans le but de créer des groupes d'échanges linguistiques, de rechercher un logement, de rendre public un concert, une conférence, une pièce de théâtre, un film? On nous parle «*d'affichage sauvage.*» Quelle est la définition de sauvage? «*Conforme à l'état de nature, qui n'a pas subi l'action de l'homme.*» La directive 5.4, par son effet régressif, veut-elle un retour des étudiant·e·s et de l'Université à l'état sauvage? Poser la question, ce n'est pas obligatoirement y répondre.

4° L'Université et la Fondation Jean Monnet, recevront le 17 octobre 2014, entre autres, l'ex-président de la Commission européenne José Manuel Barroso. Sa trajectoire idéologique et politique illustre la pluralité qui peut s'incarner dans une seule personne. Il a été au Portugal, en 1974-75, un des leaders de la Fédération des étudiant·e·s marxiste-léniniste et du parti Mouvement de la réorganisation du parti du prolétariat (MRPP) dont le mot d'ordre était: «*la révolution à toute vapeur.*» Il se convertit, à Genève, lors d'une période studieuse, à une approche de droite. Il s'affirma comme un proche de George W. Bush, fut Premier ministre du Portugal et en juillet 2004 il fut élu président de la Commission européenne. La diffusion pour assister à une conférence de ce format – où le social-démocrate Martin Schulz prendra aussi la parole –, va évidemment aller de soi, sans devoir être autorisée. **Au même titre où une conférence d'un opposant au Traité de Maastricht, dont Barroso est un partisan, devrait aller de soi.**

Ce sont ces évidences qui nous conduisent à conclure: **cette directive doit être retirée. Il est vrai qu'elle n'est pas à négocier**. Le bon sens d'un conseiller d'Etat comme Pierre-Yves Maillard, qui sait ce qu'est un débat sur la caisse unique, le conduira à coup sûr à s'opposer à une pensée unique, telle que l'illustre cette directive. (*La brèche*) ■

Fribourg

Qui aurait imaginé que l'article 44 de la Loi sur l'Université de Lausanne (UNIL), qui règle le principe de «*l'exploitation efficiente des infrastructures immobilières et des équipements.*», aurait inspiré la direction de l'UNIL à limiter le droit fondamental de la liberté d'expression? Le *Cercle La brèche* craint qu'une telle dérive autoritaire puisse voir le jour à l'Université de Fribourg dans le cadre de la modification de la Loi universitaire adoptée le 27 juin 2014 par le Grand Conseil. La révision des statuts universitaires est prévue pour assurer l'entrée en vigueur de la loi en janvier 2015.

L'article 11c de la nouvelle loi universitaire affirme que l'étudiant ou l'auditeur qui porte atteinte à l'ordre universitaire est passible de sanctions disciplinaires. Le Rectorat, selon la gravité de l'«*infraction.*», peut prononcer: un blâme, une amende jusqu'à 500 francs, un avertissement ou encore la suspension et l'exclusion. Comme nous l'avons déjà souligné en 2012, cette notion vague «*d'ordre universitaire.*» est soumise à l'interprétation arbitraire du Rectorat.

Astrid Epiney, la nouvelle rectrice, a déjà donné son opinion sur les débats autour de la politique universitaire. Dans le cadre de sa nomination, elle a affirmé: «*Attention à ne pas politiser l'élection en portant ses priorités sur la place publique, cela pourrait nuire à l'image de l'Université.*» (*La Gruyère*, 19 avril 2014).

Dès lors, il est légitime d'être attentif au contenu que prendront bientôt les statuts de l'Université. Il s'agira de s'opposer à toute tentative de limitation des libertés académiques et d'expression.

Cercle La brèche – Fribourg

Hong Kong



Depuis le dimanche 21 septembre 2014, les étudiant·e·s de la «région administrative» de Hong Kong sont en grève, suite à l'appel de la Fédération des étudiants de Hong Kong (HKFS). La grève a commencé dans 26 établissements d'études supérieures. Quels sont les traits essentiels d'un mouvement de masse qui se bat pour la démocratie et qui fait face au pouvoir autoritaire de la République populaire de Chine (RPC)?

Pour des analyses de fond et des informations sur les derniers développements, visitez le site: www.alencontre.org

Un mouvement d'ampleur contre un pouvoir qui veut «couper la route de la démocratie»

Par Aris Martinelli

Le 22 septembre 2014, les étudiant·e·s de Hong Kong ont entamé un boycott d'une semaine pour protester contre la décision, adoptée par le Congrès national du Parti communiste chinois le 31 août 2014, de restreindre les modalités de l'élection du gouverneur d'Hong Kong en 2017. Une forme «atypique» de suffrage universel serait accordée: les votants pourront choisir entre deux ou trois candidats sélectionnés soigneusement... par un comité de «grands électeurs» nommés par le gouvernement de Pékin! Face à cette mesure antidémocratique, le boycott s'est vite amplifié, donnant lieu à des manifestations pour la démocratie dans les principaux quartiers de la ville. Cet épisode n'est pas la seule cause du mouvement. Trois autres aspects méritent d'être soulignés.

1° Il est important de rappeler que depuis la rétrocession de la colonie britannique de Hong Kong à la Chine, en 1997, la revendication d'une élection du «responsable» de cette région par le suffrage universel n'a cessé de croître. En 2003, la contestation de l'article 23 de la «Constitution» (*Basic Law*) avait réuni quelque 500'000 personnes dans les rues de Hong Kong.

2° La dégradation des conditions socio-économiques d'une large partie de la population hongkongaise a créé un ras-le-bol. Les inégalités n'ont cessé d'augmenter ces vingt dernières années: 2,2 millions de personnes vivent dans des logements de quelques m²; le revenu réel de la population a diminué de 10 à 15% depuis 2000 et 20% de la population vit sous le seuil de la pauvreté.

3° Deux événements politiques ont donné de l'élan à la mobilisation. Tout d'abord, le gouvernement de Hong Kong avait proposé, déjà le 24 septembre 2002, une loi «anti-subversion» visant à punir tout acte de trahison, de sédition et de sécession contre le «Gouvernement central du peuple». Cet article visait aussi les associations qui cherchaient à établir des liens avec des organisations étrangères à buts similaires. Ce projet de loi fut retiré suite à une

mobilisation massive le 1er juillet 2003. En outre, en 2012, l'adoption par le gouvernement d'un projet d'«éducation patriotique» avait suscité une mobilisation d'ampleur contre ce qui était considéré, à juste titre, comme un «lavage de cerveau» et une atteinte à la liberté d'expression.

Un mouvement de «désobéissance civile»

Les organisations étudiantes, surtout la *Fédération des étudiants de Hong Kong* (HKFS), l'organisation des lycéens *Scholarism* créée en mai 2011 et le mouvement *Occupy Central with peace and love* ont nourri cette mobilisation démocratique. Celles-ci ont réussi à capter le soutien d'une large partie de la population. Le 24 septembre 2014, une déclaration de 25 organisations syndicales et sociales réclame un véritable suffrage universel et une amélioration des conditions de vie des travailleurs et des travailleuses. Elle annonce en outre des actions de «désobéissance civile». Lors de la première semaine de protestation des tentes rouges, vertes, bleues et jaunes se répandent sur le Parc Tamar, où les étudiant·e·s en grève participent à des débats au lieu de suivre leurs cours.

Les étudiant·e·s occupent encore les places avec leurs campements. Ils font preuve d'une organisation remarquable. La récolte des ordures tout comme les déplacements, les secours, la distribution d'eau, la gestion de la communication sont assurés par eux-mêmes. Les initiatives créatives se multiplient. Comme, par exemple, le marathon organisé le soir du 16 octobre. Ken Yeung, un participant, déclare: «*Le marathon a à voir avec la persévérance et c'est notre message aux étudiant·e·s afin de les encourager à persévérer dans ce long combat.*»

Ce mouvement fait face à une répression brutale de la part des forces de l'ordre d'Hong Kong, appuyées par le gouvernement de Pékin. Si cette mobilisation a été baptisée «révolution des parapluies», c'est parce que l'usage de ceux-ci est nécessaire pour se protéger contre les lacrymogènes de la police. À l'heure actuelle, nombreux sont les manifestant·e·s arrêté·e·s, y compris de personnalités connues

pour leur soutien au mouvement. D'autres moyens sont utilisés par le pouvoir policier et exécutif: les «acteurs économiques» sur lesquels ils comptent pour pousser les manifestant·e·s à évacuer les rues, ainsi que la mafia afin qu'elle infiltre le mouvement pour créer des désordres visant à délégitimer le mouvement. La justification de la répression par le pouvoir est juste délirante: la révolte serait causée par des «agents extérieurs» aux ordres des États-Unis. C'est un argument classique, utilisé par tous les pouvoirs autoritaires, pour discréditer tout mouvement social qui remet en cause l'ordre établi.

Une solidarité nécessaire

Ce mouvement de «désobéissance civile» ne peut que recevoir notre soutien. En dépit des calomnies propagées par les autorités d'Hong Kong et de Pékin, considérant que les manifestant·e·s sont des marionnettes, les étudiant·e·s hongkongais·e·s ont fait preuve d'une grande détermination et de créativité dans l'animation de leur mouvement. Ils veulent être les protagonistes directes de la vie politique du pays et refusent d'être considéré·e·s comme des «enfants gâtés» incapables de se déterminer eux-mêmes. Les étudiant·e·s ont défendu la revendication d'un véritable suffrage universel lors du premier débat télévisé avec l'exécutif le mardi 21 octobre 2014.

Leur lutte est le prolongement d'une bataille historique pour l'autodétermination de la région. De plus, la jonction des étudiant·e·s avec d'autres couches de la population a permis de faire dialoguer deux générations: celle de la «révolution des parapluies» avec celle qui a participé à la révolte de la place Tiananmen du 4 juin 1989. Cette dernière reste dans les esprits de beaucoup comme une lutte pour la démocratie. La commémoration du 25^e anniversaire de Tiananmen, le 4 juin 2014, au cours de laquelle 180'000 personnes ont défilé à *Victoria Park* à Hong Kong, témoigne de cela. La HKFS a été l'un des protagonistes de cette manifestation. (26 octobre 2014) ■

Les élèves genevois se mobilisent contre une école élitiste

Le 3 septembre n'a pas été une rentrée scolaire comme les autres au Collège Rousseau à Genève. Le Département de l'instruction publique (DIP) venait de modifier le règlement de l'enseignement postobligatoire. Les nouvelles dispositions pénalisent les élèves en «difficulté». Ce même jour, une centaine d'élèves brandissent une banderole sur laquelle on peut lire: «Ensemble contre une école élitiste». L'Association des jeunes engagés (AJE) lance une pétition pour demander le retrait de ces mesures. La lutte se poursuit avec une manifestation le mercredi 29 octobre 2014, 14h30, à l'Île Rousseau de Genève. Le Cercle La brèche, qui soutient cette mobilisation, a rencontré Gabriel Millan, étudiant de deuxième année au collège et actif dans l'AJE. Ses propos ont été recueillis par Camilla Mina.

«La question de l'échec scolaire a été toujours au centre de notre mouvement. Au lieu de mettre les élèves en échec, il faudrait plutôt les soutenir par l'introduction des cours de soutien et de rattrapage.»

Quelles sont les mesures prises par le Département de l'instruction publique (DIP) lors de la dernière rentrée scolaire?

Depuis la rentrée, un durcissement des conditions du cursus dans le postobligatoire a été édicté. Concrètement, le droit au redoublement a été restreint à une seule fois sur tout le parcours scolaire [à l'exception des élèves de dernière année]. De même, le nombre de passages par dérogation [soit lorsque le conseil des maîtres permet la promotion d'élèves en situations particulières] a été limité à un seul. La règle qui postule l'obtention d'une moyenne de seize points cumulés sur les quatre matières principales (français, maths, option spécifique ainsi que deuxième et troisième langues) pour poursuivre le cursus a été introduite à partir de la deuxième année scolaire. Auparavant, elle ne s'appliquait qu'à partir de la quatrième année, et il n'y avait qu'une deuxième langue. Enfin, le délai pour interrompre l'année a été ramené du 30 janvier au 30 septembre. Cela signifie que depuis le début de l'année, nous n'avons que cinq semaines pour nous rendre

compte que «nous ne sommes pas faits» pour le collège. Toutes ces mesures sont rétroactives, à savoir qu'elles s'appliquent à tout·e·s les élèves, y compris ceux et celles qui ont déjà commencé le cursus.

Quel est le but visé par le Conseil d'État?

La soupe qu'ils nous ont servie pour justifier ces mesures consistait à dire qu'il s'agissait d'améliorer l'orientation des élèves, de combattre l'échec et le «tourisme» scolaires. Si nous sommes en faveur des buts affichés, nous nous sommes toutefois rendus compte qu'en réalité il s'agissait de faire des économies dans l'école postobligatoire. Le plus simple consiste à restreindre l'accès au collège et réorienter les jeunes dans une école plus «professionnalisante».

La Conseillère d'État socialiste responsable du DIP – Mme Emery Torracinta – s'est justifiée auprès de la Jeunesse socialiste en affirmant que la réduction des délais donnerait l'opportunité de faire des voyages pour apprendre des langues. C'est un argument complètement stupide. Seulement les enfants des familles aisées peuvent

se permettre de tels voyages. Il faut souligner aussi que dans la plupart des cas l'interruption en cours d'année intervient suite à des événements graves (par exemple des problèmes familiaux ou une dépression) ou suite à une surcharge de travail intenable. Les mois qui suivent l'interruption devraient être utilisés, en revanche, pour faire des stages en entreprise ou des formations dans le but de réintégrer le collège, ce qui permettrait d'accroître son bagage de connaissances. Or, la réduction du délai décidé par le DIP exclut de telles possibilités. Quelqu'un qui n'arrive pas à suivre les cours sera obligé de terminer l'année sans pouvoir se former ailleurs.

Comment avez-vous réagi?

Depuis la rentrée scolaire, nous avons organisé des actions de protestation pour montrer qu'on a pris connaissance de ces normes et des problèmes qu'elles posent pour nous. Nous avons lancé une pétition et organisé une manifestation le jour de la rentrée. Nous nous sommes rassemblés devant le collège. Il y avait de la musique, nous avons crié des slogans tels que «à bas la réforme» et nous avons déroulé une banderole sur laquelle il était écrit: «Ensemble contre un collège élitiste!». J'ai fait un discours et les journalistes nous ont posé des questions. Cette manifestation a été un succès: il y avait une centaine de personnes et les médias étaient aussi présents, ce qui a permis de lancer un débat public.



Manifestation des élèves du Collège Rousseau à Genève le 3 septembre 2014.

Nos actions visent à annuler ces mesures scandaleuses. Nous revendiquons une école qui soutient les élèves en difficulté en introduisant des cours d'appui. La manifestation du 3 septembre a été organisée par l'Association des jeunes engagés (AJE). Il y avait aussi des professeurs qui nous ont soutenus, des représentant·e·s de quelques partis politiques et les syndicats d'enseignants. À ce propos, nous tenons à notre indépendance vis-à-vis des partis politiques. Il ne s'agit pas de les écarter des manifestations, mais d'éviter qu'ils récupèrent le mouvement. Ainsi, quand ils sont venus, nous leur avons demandé de ne pas sortir leurs drapeaux et de ne pas distribuer leurs journaux.

Peux-tu nous expliquer ce qu'est l'AJE?

L'AJE a été créé en décembre 2013 pour s'opposer au budget 2014 de l'État de Genève. Celui-ci prévoyait des grosses coupes dans les secteurs social et culturel qui ciblent, entre autres, nos maisons de quartier, qui sont des lieux communs de fêtes et de vie. Il fallait donc se mobiliser. Nous avons organisé un premier rassemblement où on était une quinzaine. Nous avons publié un communiqué de presse qui a été relayé par les médias. Nous avons ensuite organisé une deuxième mobilisation avant la votation du 9 février 2014 qui mettait en cause le droit à l'avortement. Nous étions déjà plus nombreux. Après une période de creux, nous avons saisi les vacances d'été

pour nous réorganiser et pour recruter des nouvelles personnes au comité. À la rentrée 2014, l'AJE a pris part à la mobilisation contre le durcissement des conditions du cursus dans le postobligatoire. Le but de l'AJE n'est pas d'être actif seulement sur les questions scolaires, mais également sur celles qui touchent la vie des jeunes en général. C'est ce qui nous différencie, entre autres, de l'Association des élèves du postobligatoire (PO) genevois (SOUPÔ), dont l'activité se limite à organiser des fêtes. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ne se soit pas mobilisée avec nous.

Avez-vous obtenu des résultats suite à ces actions?

Après le lancement de la pétition, le DIP a réculé sur un seul point: la rétroactivité en matière de redoublements et de dérogations. Il s'agit certes d'une victoire, car sans nos protestations, il est certain que le DIP n'aurait pas réculé sur ce point. Un prof de mon collège m'a dit qu'une telle chose n'était pas arrivée depuis plus de dix ans. Cela montre que la mobilisation porte ses fruits et que nous pouvons peser sur les décisions qui nous concernent.

Par contre, nous sommes convaincus que cette décision avait pour but de casser le mouvement et de diviser les élèves. Les élèves de deuxième et de troisième année étant «épargnés» par ces mesures, ils laisseraient donc tomber les «petits de première». Bien sûr, comme les élèves de la première

année débarquent au collège, ils ne sont pas organisés et ils ne connaissent encore personne. C'est clair que pour eux c'est beaucoup plus compliqué de remettre en cause des mesures qui les touchent.

Comment le mouvement se poursuit-il?

Nous avons continué à faire circuler la pétition pour maintenir la pression. Nous avons expliqué aux élèves que le recul du DIP se limitait à un seul point pour nous diviser. La question de l'échec scolaire est toujours au centre de notre mouvement. Nous pensons que pour le combattre, les plus «faibles» doivent être soutenus au lieu de «recevoir des coups» comme c'est le cas actuellement. Il faut savoir que le cycle d'orientation est bien encadré au moyen de cours de rattrapage, au contraire du collège où nous ne recevons aucun soutien. Dans certaines écoles, les salles sont partagées par plusieurs classes, faute de locaux suffisants dans les établissements. Comment peut-on étudier dans ces conditions? Les collégiens sont envoyés par exemple à l'École de culture générale (ECG), où les classes sont déjà surchargées. C'est le cas de l'ECG Ella-Maillart. Au lieu de mettre les élèves en échec, il faudrait plutôt les soutenir par l'introduction de cours de soutien et de rattrapage.

Quelles sont les perspectives du mouvement?

Nous n'arrêterons le mouvement avant que toutes les mesures

soient retirées. Pour nous c'est clair: aucun compromis n'est possible. Cela est d'autant plus vrai depuis que la Conseillère d'État n'a pas tenu les promesses qu'elle nous a faites avant l'été. Je pense que le problème réel de l'éducation n'est pas celui du nombre de redoublements. À mon avis, l'éducation ne doit pas être axée sur la performance, mais être accessible à toutes et tous. De plus, l'école doit fournir les instruments permettant aux élèves de comprendre la société dans laquelle ils vivent et de développer un esprit critique qui leur permet de s'engager dans la cité – quelles que soient leurs opinions.

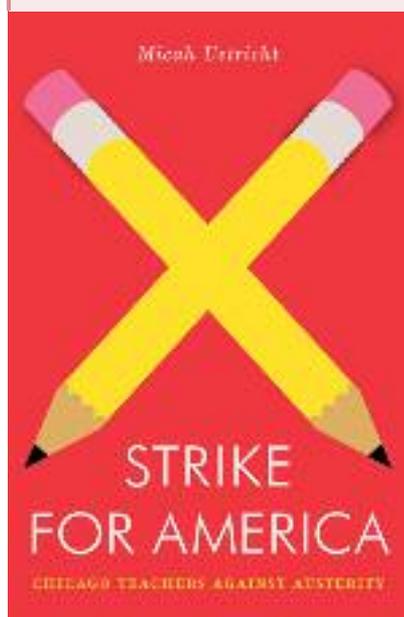
Actuellement, nous essayons d'avoir des représentant·e·s dans chaque établissement du postobligatoire. C'est difficile. Il s'agit d'un travail énorme qui doit se concilier avec nos cours et nos activités en dehors de l'école. Nous souhaitons aussi amener plus de participant·e·s aux réunions, proposer des solutions concrètes et des revendications qui touchent tous les élèves. Nous organisons des assemblées générales régulières depuis le mois de septembre, ce qui nous permet de rester en contact avec les jeunes, de se rencontrer régulièrement et de réagir rapidement selon l'évolution de la situation. (20 octobre 2014) ■

À lire...

Le 10 septembre 2012 démarre à Chicago l'une des plus grandes grèves dans l'enseignement public. Dans quelque 600 écoles de toute la ville, 26'000 membres du *Chicago Teachers Union* (CTU) engagent une lutte contre le démantèlement de l'école publique. Micah Uetrict, journaliste, revient sur ce combat dans son ouvrage *Strike for America: Chicago Teachers Against Austerity*, dans lequel il explique les conditions qui ont rendu possible l'existence d'un mouvement d'opposition très large et organisé, bénéficiant du soutien actif de couches parmi les plus pauvres de la population.

Voir le compte-rendu de ce livre sur notre blog: cerclelabreche.wordpress.com/chicago2012

Micah Uetrict, Ed. Verso, New York/Londres, 128 p.



En cas de retour:
La brèche, CP 120, 1000 Lausanne 20

- ▀ **Mercredi 29 octobre 2014** (Genève, Île Rousseau, 14h30)
 Manifestation pour une éducation publique de qualité contre les mesures du Département de l'instruction publique qui rendent plus difficile l'accès aux études postobligatoires et qui dégradent les conditions d'études.
 Organisée par l'Association des jeunes engagés (AJE).
- ▀ **Mercredi 12 novembre 2014** (Université de Lausanne, Géopolis, salle 2224, 17h15)
Jeudi 13 novembre 2014 (Université de Fribourg, Miséricorde, salle 3115, 17h30)
 Conférence-débat avec Patrice Bommensatt du *Groupe d'information et de soutien aux immigré·e·s* (GISTI) en France. Il mettra en perspective les politiques migratoires européennes (Mare Nostrum, Frontex, etc.) dans un contexte marqué par l'initiative «contre l'immigration de masse» et celle d'EcoPop.
- ▀ **Mardi 18 novembre 2014** (Université de Lausanne, Géopolis, 17h15)
 Conférence-débat avec Alain Bihl, professeur émérite de sociologie à l'Université de Franche-Comté et membre d'*Alternatives libertaires*. Dans le cadre de la campagne pour la défense des libertés démocratiques de l'Unil, il interviendra sur le thème: *Libertés publiques et libertés individuelles. Pourquoi les défendre, d'une manière générale et plus spécifiquement à l'Université?*
- ▀ **Mardi 2 décembre 2014** (Université de Fribourg, Miséricorde, 17h30)
 Table ronde sur *Que faire face aux attaques contre les libertés démocratiques dans nos écoles et nos universités?* avec un représentant des collégiens de Genève, un membre du *Comité pour la défense des libertés démocratiques* à l'Unil et un membre du *Cercle La brèche*.
- ▀ **Jeudi 11 décembre 2014** (Lausanne, Buffet de la gare, Grand salon, 20h00)
 Conférence-débat sur *Ebola dans un contexte d'austérité: comment faire face aux crises sanitaires?* avec Patrick Zylberman, titulaire de la chaire d'histoire de la santé à l'École des hautes études en santé publique de Rennes et de Paris, auteur de *Tempêtes microbiennes* (Ed. Gallimard, 2013). Avec, sous réserve, la participation de Médecins sans frontières (MSF).

Impressum

La brèche

Case Postale 120
1000 Lausanne 20

Abonnement annuel: Fr. 20.–
Abonnement de soutien: dès Fr. 50.–
Compte postal CCP: La brèche • 12-578742-2

La brèche est éditée par le Mouvement pour le socialisme (MPS). Les idées qui s'y expriment ne représentent cependant pas nécessairement son point de vue.

Éditeur responsable:

Nicola Cianferoni

Comité de rédaction:

Sébastien Abbet (Lausanne), Dario Borsari (Fribourg), Nicola Cianferoni (Lausanne), Manon Fournier (Genève), Achille Karangwa (Lausanne), Aris Martinelli (Lausanne), Camilla Mina (Genève), Gioas Perozzi (Fribourg), Davide Salvia (Fribourg).

Impression:

100% papier recyclé